

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
accordant démission de ses fonctions à un greffier de la Cour de Justice Benelux
M (82) 4

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéa 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que Monsieur Jean-Nicolas Schleimer a demandé à la Cour, le 21 décembre 1981, de proposer au Comité de Ministres de le décharger de ses fonctions de greffier de la Cour,

Vu l'avis conforme du Président, du Chef du Parquet et du Greffier en chef de la Cour,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Nicolas Schleimer est déchargé de ses fonctions de greffier de la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 14 mai 1982.

Le Président du Comité de Ministres,

C. FLESCHE